

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE POUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA RÉGION

Projet 14 octobre 2016

RÉSUMÉ

1. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région a été signé le 24 février 2013 à Addis Abeba, en Ethiopie, afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans l'Est de la RDC. Cet Accord énonce un certain nombre d'engagements pour la RDC, les pays de la région et la communauté internationale. Suite à des consultations parmi les membres du Comité d'appui technique (CAT) de l'Accord-cadre, un Plan d'action régional, contenant des critères de référence, fut développé afin de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord-cadre ; et 15 activités prioritaires en furent tirées. Le Plan d'action régional et ces 15 activités prioritaires furent adoptés par le Mécanisme régional de suivi (MRS) lors de sa troisième session qui s'est tenue le 31 janvier 2014 à Addis Abeba. Le 17 septembre 2014, une réunion du Comité de pilotage du Mécanisme national de suivi (MNS) présidée par le Président Kabila a adopté une matrice comprenant 56 critères de référence et 347 indicateurs de progrès relatifs à la mise en œuvre des six engagements pris par le Gouvernement de la RDC.

2. Un premier Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre a été présenté au Mécanisme régional de suivi lors de sa quatrième réunion qui s'est tenue le 22 septembre 2014 à New York. À cette occasion, le Mécanisme régional de suivi pris note des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des engagements par toutes les parties prenantes et a salué la volonté de ces derniers d'appliquer l'Accord-cadre aux niveaux national, régional et international. Le Mécanisme régional de suivi pris également note des défis mentionnés dans le Rapport d'étape de mise en œuvre de l'Accord-cadre et a appelé toutes les parties concernées à suivre les recommandations contenues dans le Rapport, notamment : l'intensification des efforts en vue de la neutralisation de toutes les forces négatives, l'accélération de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi sur le dialogue de Kampala, la restauration de l'autorité de l'État dans l'Est de la RDC, la lutte contre l'impunité, le renforcement du Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE) et une plus grande collaboration des pays signataires au sein des mécanismes régionaux existants.

3. Ce nouveau rapport d'étape a été préparé par le Secrétariat du CAT, à partir de contributions fournies par les pays membres, les Nations Unies, l'Union Africaine, la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le projet de rapport a, par la suite, fait l'objet d'un examen par le CAT lors de sa 15^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2016 à Nairobi, au Kenya. Ce rapport présente l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux, depuis la publication du premier Rapport d'étape en septembre 2014.

4. De façon générale, ce rapport note un progrès continu dans la mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux, malgré l'existence de quelques défis. Le

renforcement des relations bilatérales entre pays de la région et le recours aux mécanismes régionaux existants ont contribué à une amélioration dans les relations régionales. Il y a eu également des avancées notables dans les domaines de la coopération économique et de l'intégration régionale avec, entre autres initiatives, l'organisation réussie de la première Conférence sur les Investissements Privés dans la Région des Grands Lacs, à Kinshasa, les 24 et 25 février 2016, et les actions de suivi destinées à promouvoir le rôle du secteur privé dans la paix et la stabilité de la région. Par ailleurs, des progrès ont été enregistrés en matière de coopération judiciaire régionale.

5. En outre, des efforts ont été menés pour s'attaquer aux autres questions clé persistantes. Il s'agit notamment : de la coopération renforcée entre la Mission de l'Organisation des Missions des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui ont mené des opérations conjointes contre les forces négatives dans l'Est de la RDC ; des efforts en cours en vue de la mise sur pied et de l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de suivi comprenant la RDC, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, et destiné à endiguer la menace croissante des Forces démocratiques alliées (ADF) dans l'Est de la RDC et dans le reste de la région, conformément à la décision du 6^{ème} sommet ordinaire de la CIRGL du 14 juin 2016 qui s'est tenu à Luanda, en Angola ; des efforts de l'Union Africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en faveur respectivement des processus de dialogue actuels en RDC et au Burundi ; et enfin des initiatives prises par les Garants de l'Accord-cadre en soutien aux efforts régionaux visant à s'attaquer à la question des forces négatives et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord.

6. Cependant, des défis importants demeurent. Il s'agit entre autres : i) des activités des forces négatives dans l'Est de la RDC et dans la région, telles que les ADF, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les autres ; ii) la présence dans l'Est de la RDC de combattants sud-soudanais du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM/IO) qui ont fui le Soudan du Sud; iii) de la lenteur dans le processus de rapatriement des combattants désarmés présents dans l'Est de la RDC et dans les pays voisins ; iv) de la lenteur également dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et le rapatriement des combattants du ex-M23 du Rwanda et de l'Ouganda; v) des impasses que connaissent les processus de dialogue en RDC au Burundi ; et vi) de la résurgence des tensions entre les pays de la région.

ENGAGEMENTS NATIONAUX

7. Les paragraphes ci-dessous fournissent des informations sur la mise en œuvre des engagements nationaux de la RDC sur la base des contributions reçues du Mécanisme national de suivi de la RDC et de la MONUSCO. Dans sa correspondance au Secrétariat, la RDC a indiqué qu'elle fournira des informations supplémentaires lors de la 15^{ème} réunion du CAT.

Engagement 1: Continuer et approfondir la réforme du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne l'armée et la police

8. Le Projet de Loi programmatique des Forces armées, en attente depuis 2013, a été revu par le Gouvernement. Il fait partie intégrale de la réforme du secteur de sécurité de la RDC. Par ailleurs, en juillet 2016, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont procédé à des tests de recrutement d'élèves officiers, lesquels seront formés avec le soutien de la communauté internationale. La Loi programmatique quinquennale sur la Réforme de la Police, qui couvre la période 2014-2017, a été adoptée par le Sénat le 5 novembre 2015 et est en instance d'adoption par l'Assemblée Nationale. Elle sert de cadre légal aux activités et aux programmes relatifs à la réforme et à l'élaboration du budget de la Police Nationale.

9. Des efforts sont également en cours en vue de la construction et de la réhabilitation des infrastructures judiciaires. Ces efforts visent aussi à améliorer les capacités opérationnelles de la Cour constitutionnelle. En mars 2016, 78 magistrats ont été nommés à la Cour d'Appel, 206 aux Tribunaux de grande instance, et 393 ont été affectés aux Tribunaux de Paix. La Commission Nationale des Droits de l'Homme est désormais opérationnelle. Il est également envisagé de renforcer les capacités des personnels pénitentiaires.

Engagement 2: Consolider l'autorité de l'État, en particulier à l'est de la République démocratique du Congo, y compris en empêchant les groupes armés de déstabiliser les pays voisins.

10. Suite à la défaite du M23 en 2013 obtenue grâce au soutien de la Brigade d'Intervention de la MONUSCO, les zones précédemment occupées par les groupes armés reviennent graduellement sous le contrôle de l'État. L'autorité de l'État a été restaurée dans plusieurs zones bien que les groupes armés continuent leurs activités violentes, notamment dans la province du Nord Kivu. Le 23 mai 2016, les FARDC et la MONUSCO ont repris des opérations conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) au Nord Kivu dans le cadre de l'Opération Sukola II qui ciblait en particulier les FDLR. Les FARDC, en collaboration avec la MONUSCO, ont également continué à exercer une pression militaire sur les Forces démocratiques alliées (ADF) dans le triangle entre Bilimani, Madina and Sesele. En mai 2016, les FARDC et la MONUSCO ont lancé une opération coordonnée contre les ADF.

11. Les relations entre la RDC et ses voisins ont connu une amélioration. Le Président Joseph Kabila a rencontré, les 4 et 12 août 2016 respectivement, ses homologues ougandais et rwandais, les Présidents Yoweri Museveni et Paul Kagame, afin d'explorer avec eux les mesures nécessaires au renforcement de la coopération dans la lutte contre les ADF et les FDLR, ainsi qu'en ce qui concerne le processus de rapatriement des ex-M23. La Direction Générale des Migrations (DGM), pour sa part, a poursuivi ses efforts visant à mieux contrôler et sécuriser les mouvements transfrontaliers.

Engagement 3: Effectuer des progrès en ce qui concerne la décentralisation

12. L'atelier national sur la décentralisation organisé par le Gouvernement de la RDC du 5 au 7 novembre 2013 a posé les jalons de la mise en œuvre de la feuille de route sur la décentralisation couvrant la période allant de 2013 à 2017, et qui comprend, entre autres, la finalisation du cadre légal, le transfert des ressources financières et le déploiement de personnels administratifs en provenance du Gouvernement central vers les administrations provinciales et territoriales. Le 19 juillet 2015, le Gouvernement a finalisé la création de 21 nouvelles provinces, ce qui porte à 26 le nombre total des provinces du pays. Le 29 octobre 2015, le Président Joseph Kabila a nommé, par décret, 21 Commissaires spéciaux et leurs adjoints qui ont été chargés de gouverner les 21 nouvelles entités administratives issues de ce redécoupage, en attendant la tenue des élections locales. Le Gouvernement a également pris des mesures en vue de l'application du décret datant du 9 décembre 2015 portant sur les attributions des commissaires spéciaux. Le 7 janvier 2016, le Gouvernement a également rendu public les modalités d'application dudit décret.

Engagement 4: Promouvoir le développement économique, y compris au sujet de l'expansion des infrastructures et de la fourniture de services sociaux de base

13. La tenue de la Conférence sur les Investissements du Secteur Privé dans la Région (CISP) a constitué une étape importante dans les efforts en faveur de la promotion du développement économique et de l'investissement en appui à la paix et la stabilité dans la région. L'adoption en mai 2016 du Plan stratégique national pour le développement du secteur minier, ainsi que la promulgation, le 25 juillet 2016, de la Loi sur la sécurité sociale ont été deux autres initiatives marquantes visant la promotion du développement économique. En ce qui concerne la satisfaction des besoins sociaux élémentaires, le Gouvernement de la RDC continue de doter le pays d'infrastructures routières, de structures sanitaires et éducatives, et poursuit ses efforts en matière de fourniture d'eau et d'électricité dans le pays.

Engagement 5: Promouvoir la réforme structurelle des institutions de l'Etat, y compris la réforme des finances

14. En ce qui concerne la réforme du secteur public, les efforts entrepris ont abouti, entre autres, à la mise en place de cadres réglementaires relatifs aux administrations centrales des ministères, à la production de manuels de procédures administratives, à la création de service techniques ainsi qu'à la constitution d'une Caisse nationale de sécurité sociale des Agents publics. En ce qui concerne les finances publiques, l'Assemblée Nationale a adopté un certain nombre de lois essentielles au cours des deux dernières années : la révision de la Loi sur la Fiscalité des petites et moyennes entreprises, la Loi sur les Marchés publics, la Loi sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée, la loi organique sur l'Organisation et le fonctionnement de la

Cour des Comptes, la Loi sur la Sécurité sociale promulguée le 25 juillet 2016 et le projet de code douanier. L'opération d'informatisation de la chaîne des dépenses et l'introduction du système de gestion axée sur les résultats sont à cet égard tout aussi significatives. Des cadres normatifs ont été également élaborés en vue de renforcer les liens entre budget national, politiques publiques stratégiques et dépenses sectorielles à moyen terme.

Engagement 6: Promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance, et de démocratisation

15. Le Gouvernement a continué à promouvoir le dialogue et la réconciliation, comme l'ont prouvé les concertations nationales qui se sont tenues du 7 septembre au 5 octobre 2013 ainsi que le dialogue national sur les prochaines élections, qu'a appelé de ses vœux le Président Joseph Kabila le 28 novembre 2015. Le dialogue national, que facilite l'ancien Premier Ministre du Togo Edem Kodjo au nom de l'Union africaine, a commencé ses travaux le 1^{er} septembre 2016 mais a dû temporairement suspendre ses délibérations suite aux violents incidents survenus dans le pays les 19 et 20 septembre. Le dialogue a depuis lors repris, bien que la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) ait suspendu sa participation suite aux incidents des 19 et 20 septembre. Des consultations sont en cours entre la majorité présidentielle et les partis d'opposition qui participent au dialogue au sujet d'un projet d'accord politique préparé par le Facilitateur le 23 septembre. Le leader de l'opposition Etienne Tshisekedi et sa plateforme politique connue sous le nom de *Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement*, continuent de boycotter les délibérations du dialogue tout en conditionnant une éventuelle participation à un certain nombre de préconditions telles que la libération des prisonniers politiques et la nomination d'un nouveau facilitateur.

ENGAGEMENT REGIONAUX

16. Les paragraphes ci-dessous fournissent des informations sur la mise en œuvre des activités prioritaires du Plan d'action régional adopté par la Troisième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenue à Addis-Abeba, Ethiopie le 31 Janvier 2014.

Engagement 1: Ne pas s'immiscer dans les affaires internes des pays voisins

Renforcer les capacités techniques des Mécanisme Conjoint de Vérification Élargi (MCVE) et du Centre Conjoint de Fusion des Renseignements (CCFR) et leur fournir des équipements, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs mandats

17. Les deux structures spécialisées de la CIRGL (le Mécanisme Conjoint de Vérification Élargi, MCVE, et le Centre Conjoint de Fusion de Renseignement, CCFR) ont continué à exécuter leurs mandats respectifs relatifs à la vérification, à l'analyse des renseignements récoltés et à la rédaction des rapports destinés au Comité des Ministres de la défense tels que requis par leurs textes constitutifs. En février 2016, dans le but de renforcer le MCVE, le Comité des Ministres de la Défense a appelé à la redéfinition des Termes de Reference dudit Mécanisme. Il a été décidé de mettre en œuvre ces recommandations. En mars 2016, le CCFR à, lui aussi, fait l'objet d'une évaluation et les recommandations issues de cette dernière vont également être appliquées. Bien que les problèmes financiers demeurent un obstacle significatif, la CIRGL reste déterminée à fournir à ces deux structures les moyens nécessaires à l'exécution de leurs mandats respectifs.

Mettre en place des mécanismes afin de suivre l'évolution du processus de mise en œuvre des Déclarations du Dialogue de Kampala conformément au Communiqué Final Conjoint de la CIRGL-SADC du 12/12/2013 à Nairobi

18. Depuis la publication du premier Rapport d'étape, des efforts ont été entrepris en vue de promouvoir et d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, et le rapatriement des combattants ex-M23. Le 18 novembre 2015, les Ministres de la Défense des pays membres de la CIRGL se sont rencontrés à Kinshasa afin de discuter de ces questions, conformément à la décision du 9^{ème} Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'était tenu à Luanda le 18 mai 2015. À cette occasion, les Ministres ont étudié le calendrier relatif au rapatriement des combattants ex-M23 encore présents en Ouganda et ont estimé que le rapatriement devait commencer le 1^{er} décembre 2015 et se conclure au plus tard le 15 décembre 2015. Suite à cette décision, un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat de la CIRGL, du Gouvernement de la RDC, des Forces armées ougandaises, du Ministère de la Défense de l'Angola (Présidence en exercice de la CIRGL) et des Nations unies ont visité le camp de Bihanga, qui se trouve en Ouganda, du 3 au 15 décembre 2015. Au terme de cette mission, 13 combattants ex-M23 ont été rapatriés à la base Kamina, en RDC, avec le soutien de la MONUSCO. Le groupe de travail a également visité le Rwanda du 23 au 24 septembre 2015, sans pour autant parvenir à convaincre les ex-M23 présents au Rwanda à se faire rapatrier.

19. Dans un souci de consolidation de ces avancées, et suite à la décision des Ministres des Affaires étrangères des pays signataires de l'Accord-cadre réunis à Addis-Abeba le 31 janvier 2016, les représentants des Garants de l'Accord-cadre, à savoir les Nations Unies, l'Union africaine, la CIRGL et la SADC, ont entrepris une visite de consultations en

Ouganda, au Rwanda et en RDC, du 24 au 29 avril 2016. L'objectif de cette tournée était de s'entretenir avec les parties prenantes nationales et régionales sur les différentes options susceptibles d'aider à progresser dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi. L'initiative des Garants a conduit à la tenue, à Kinshasa, des réunions conjointes d'évaluation de la mise en œuvre des Déclarations entre le Gouvernement de la RDC et les représentants des ex-M23 les 27-28 mai 2016 ainsi que les 27-28 juin 2016. Ces réunions avaient pour but d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et de discuter des voies et moyens pour surmonter les défis actuels, y compris ceux relatifs au rapatriement des ex-M23 toujours présents au Rwanda et en Ouganda.

Créer une Plateforme pour les Femmes de la Région des Grands Lacs afin de soutenir et plaider en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, et d'en suivre les progrès

20. La Plateforme des Femmes pour l'Accord-cadre a été lancée le 28 janvier 2014 à Addis-Abeba en marge de la 22^{ème} Session du Sommet de l'UA. La Plateforme des Femmes demeure une initiative essentielle sous l'égide de l'Accord-cadre et est devenue un instrument important pour permettre que la voix des femmes soit entendue et qui assure également la participation active de celles-ci aux processus de prise de décision ainsi qu'au développement socio-économique de la région. À ce jour, plus de US \$ 1,2 millions ont été alloués aux femmes de la région. La Plateforme des Femmes rapproche également des femmes d'horizons sociaux et ethniques différents, ainsi que de nationalités diverses, afin qu'elles participent ensemble à des activités en soutien à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, tout en facilitant le dialogue transfrontalier et un rôle plus actif en matière de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs.

21. De nombreuses activités ont eu lieu sous l'égide de la Plateforme des Femmes depuis le premier Rapport d'étape. On peut ainsi mentionner la réunion des bénéficiaires qui s'est tenue à Goma en mai 2015. Cette réunion a permis aux différentes femmes bénéficiaires de partager leurs expériences et d'explorer les voies d'une future collaboration. En juillet 2016, les bénéficiaires et les femmes leaders issues de la région ont rencontré l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, le Secrétaire exécutif de la CIRGL et l'Envoyée spéciale de l'UA pour les questions de Femmes, paix et sécurité. À cette occasion, elles ont rendu publique une Déclaration dans laquelle elles ont fait état de leurs préoccupations sur l'insécurité persistante et l'impunité face aux violations des droits de l'homme au Burundi, en République centrafricaine, en RDC et au Soudan du Sud. Elles ont appelé à de plus gros efforts en soutien aux initiatives visant à restaurer la paix et la sécurité et à assurer la protection des civils dans la région des Grands Lacs. Elles ont également souligné que les femmes demeuraient sous-représentées dans les processus de dialogue et de négociation. Pour sa part, le Forum Régional des Femmes de la CIRGL envisage d'organiser une réunion stratégique à Khartoum à la fin du mois d'octobre 2016, laquelle devrait déboucher sur un plan visant à soutenir plus efficacement la participation politique des femmes dans la région des Grands Lacs.

Engagement 2: Ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés

Mettre en œuvre le plan National DDR/DDRRR de la RDC, avec une attention particulière aux jeunes, femmes et enfants vulnérables associés aux forces et groupes armés, et promouvoir la coopération entre les pays de la région pour rapatrier les ex-combattants

22. Le programme national de réinsertion et de réintégration, PNDDR III a été lancé le 17 mai 2015. Le programme a depuis lors enregistré des progrès. D'après la MONUSCO, 4800 ex-combattants ont fini leur formation et leur préparation, et approximativement 1361 sont déjà rentrés dans les communautés de leur choix. D'après le rapport soumis par le Gouvernement de la RDC, 4558 ex-combattants ont été démobilisés, dont 1821 à Kitona et 2327 à Kamina ; 395 ex-combattants sont en attente de clarification de leur éligibilité au programme. La phase de réintégration communautaire est sur le point de démarrer. Elle devrait fournir un soutien aux ex-combattants afin de faciliter leur réintégration dans les communautés de leur choix. Pour chaque ex-combattant rentrant dans sa communauté, un membre de ladite communauté bénéficiera également du programme.

23. La coopération entre les différents acteurs régionaux en ce qui concerne le rapatriement des anciens combattants demeure forte, notamment entre la RDC et le Rwanda, ce dernier étant le pays d'origine de plus de 90% des anciens combattants en cours de rapatriement par la MONUSCO. Le nombre des redditions des membres du FDLR a connu récemment une légère augmentation que l'on estime causée par le déclin général des FDLR, déclin dû à une augmentation des pressions militaires exercées sur ce mouvement, un affaiblissement de sa chaîne de commandement renforcé par des divisions au sein de son leadership, ainsi que par les conditions de vie de plus en plus difficiles en forêt. Certains anciens combattants ont également fait état d'informations qui leur sont parvenues selon lesquelles les conditions de vie au Rwanda s'étaient améliorées. Cependant, 1351 éléments FDLR et dépendants demeurent dans les trois camps en RDC qui étaient concernés par l'opération avortée de désarmement volontaire. Ils refusent par ailleurs de se faire rapatrier. À ce jour, aucune solution n'a encore été trouvée pour ces ex-combattants FDLR et leurs dépendants.

		FDLR	Dépendants	TOTAL
Camps de désarmement volontaire des FDLR	Kanyabayonga (N Kivu)	68	285	353
	Walungu (S Kivu)	46	156	202
	Kisangani	187	609	796
	Total	301	1050	1351

24. La coopération entre la RDC, l'Ouganda, le Burundi, le Soudan du Sud et le Kenya se fait de manière *ad hoc* compte tenu du fait que le nombre d'ex-combattants rapatriés en direction de ces pays depuis la RDC est beaucoup plus faible. La coopération régionale entre

gouvernements, la MONUSCO et les autres Missions de maintien de la paix et les que l'UNMISS et la MINUSCA, a également été positive, en ce qui concerne l'obtention d'accords de désarmement.

25. En dépit d'une amélioration de la coopération régionale dans certains domaines, force est de constater l'absence de progrès en ce qui concerne le rapatriement des ex-M23 présents en Ouganda et au Rwanda. Le risque de débordements du conflit du Soudan du Sud en RDC est par ailleurs une source de préoccupation nouvelle. La MONUSCO, d'ores et déjà, à la demande du Gouvernement de la RDC est en train de procéder au transfert de 755 soldats SPLA/M-IO hors du Parc national de Garamba dans la province du Haut-Uele, et ceci pour des raisons humanitaires. 636 d'entre eux sont actuellement à la charge de la MONUSCO. Il est de la plus grande urgence qu'un pays tiers d'accueil ou qu'un accord pour un retour dans leur pays d'origine soient trouvés afin qu'ils puissent être soit transférés hors de la RDC ou rapatriés au Soudan du Sud. La MONUSCO continue de recevoir des rapports sur des arrivées de réfugiés en provenance du Soudan du Sud ainsi que de présumés combattants additionnels cherchant refuge en RDC. Ces faits soulignent la nécessité d'une coopération régionale sur cette question afin d'éviter le débordement du conflit et de gérer les risques sécuritaires qui en découlent pour la RDC.

Encourager la MONUSCO et sa Brigade d'Intervention à soutenir les FARDC dans la poursuite de leurs opérations militaires contre les groupes armés opérant en RDC, entre autres les FDLR, les ADF-NALU conformément à son mandat

26. Les FARDC et la MONUSCO ont repris leur coopération en janvier 2016 avec la signature d'un accord technique qui définit les paramètres des opérations coordonnées. Actuellement, les FARDC et la MONUSCO sont engagés dans des opérations coordonnées dans l'Est de la RDC où plus de 70 groupes armés demeurent actifs. Les principaux groupes ciblés par ces opérations sont, par ordre de priorité, les ADF, les FDLR, le FRPI et la LRA. Des opérations à plus petite échelle sont également en cours contre les groupes armés Mai-Mai quand les opportunités se présentent.

27. Afin d'être plus efficaces dans sa lutte contre les ADF, les FARDC ont récemment divisé le secteur opérationnel concerné en deux secteurs dotés chacun d'un Commandant (Secteur opérationnel Grand nord et Sud/Nord Kivu). Cette réorganisation a pour l'instant permis l'augmentation des capacités des FARDC à mener des opérations simultanées contre les ADF dans différents endroits et l'amélioration de l'efficacité de la chaîne de commandement. La MONUSCO, y compris sa Brigade d'intervention, soutient activement les FARDC contre les ADF, notamment par le biais d'hélicoptères d'attaques, de forces terrestres, d'artillerie et d'un soutien logistique et médical. La MONUSCO a récemment redéployé ses troupes afin d'améliorer ses communications et son efficacité. Elle fait désormais usage de nouvelles tactiques, y compris de patrouilles régulières à pied et l'inclusion de la stratégie militaire dans un contexte plus large. La Mission a également renforcé ses mécanismes d'alerte précoce ainsi que les réseaux d'alerte communautaire en vue de mieux protéger les civils, ceci, d'autant plus que les ADF répondent à la pression militaire par des attaques contre les populations civiles.

28. À ce jour, les opérations coordonnées entre la MONUSCO et les FARDC ont abouti aux résultats positifs suivants :

- i. La destruction des bases opérationnelles et logistiques des FDLR et des ADF, particulièrement dans le fief de ces derniers près d'Eringeti, dans la zone également connu comme le 'Triangle'. D'énormes quantités de documents internes de ces groupes ont été analysées et les renseignements récoltés ont permis de mener des attaques ciblées supplémentaires.
- ii. La restriction de la liberté de mouvement des groupes armés ainsi que leur aptitude à mener des activités illégales, notamment l'exploitation des ressources naturelles, avec pour conséquence, la réduction de leurs moyens financiers.
- iii. La déstabilisation de la chaîne de commandement et des dynamiques de pouvoir au sein des groupes armés, notamment au sein des FDLR qui ont récemment connu une scission de leur direction avec un certain nombre de hauts gradés qui se sont rendus, tels que le Major Castro Rafiki, brièvement détenu par la MONUSCO avant d'être remis aux autorités congolaises à des fins d'enquête sur son implication présumée dans le massacre de 2012 au Sud Kivu.

Engagement 3: Respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins

Développer et mettre en œuvre un plan pour une gestion conjointe des frontières qui inclut des patrouilles conjointes et l'échange des informations dans le cadre du Comité des Ministres de la défense de la CIRGL

29. Le MCVE continue de procéder à des patrouilles dans les zones frontalières des pays membres de la CIRGL. Ces patrouilles se font sur la base de rapports faisant état de franchissements illégaux. Les informations ainsi recueillies sont régulièrement partagées avec le Comité des Ministres de la Défense de la CIRGL. Le projet de gestion commune des frontières est pour l'instant suspendu à la disponibilité des ressources financières adéquates.

Engagement 4: Renforcer la coopération régionale, y compris l'approfondissement de l'intégration économique, avec un accent particulier sur l'exploitation des ressources naturelles

Organiser une Conférence sur l'investissement en vue de mobiliser le secteur privé sur les projets prioritaires et d'encourager l'investissement régional

30. Suite à la décision de la Troisième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi du 31 janvier 2014, la première Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs s'est tenue avec succès à Kinshasa, en RDC, les 24 et 25 février 2016. Organisée entre autres par le Gouvernement de la RDC, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs et de la CIRGL, cette Conférence a mis en exergue et promu le rôle du secteur privé en appui à la paix et la stabilité dans la région.

31. Plus de 500 fonctionnaires des secteurs public et privé ont assisté à la Conférence, ainsi que des représentants de haut niveau de la communauté internationale, y compris le Président Joseph Kabila de la RDC, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, le Vice-président Manuel Domingos représentant le Président de l'Angola Dos Santos en sa qualité

de président en exercice de la CIRGL, le Commissaire de l'UA pour les infrastructures et l'énergie, le Dr. Elham Ahmed Mahmoud Ibrahim représentant la présidente de la Commission de l'UA, Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma. Les discussions étaient centrées principalement sur les efforts nationaux et régionaux en cours pour favoriser le développement des entreprises et de l'investissement dans la région et sur les recommandations adoptées qui visent à créer un environnement permettant de mobiliser l'investissement dans la région, y compris pour des projets régionaux qui augmentent la paix, sécurité, la prospérité partagée et le développement dans la région. Le suivi de la Conférence se poursuit en vue de renforcer le rôle du secteur privé en appui aux efforts pour la paix et la sécurité dans la région. Depuis la conférence, la RDC a déjà enregistré une augmentation du nombre d'investisseurs potentiels visitant le pays.

Mobiliser les ressources et préparer les projets pour la réhabilitation de Ruzizi (Rusizi) I HPP, Ruzizi II et la ligne de transmission à Goma pour l'approvisionnement en énergie propre et durablement exploitable

32. Des efforts pour mobiliser des ressources à l'appui des projets d'énergie de Ruzizi continuent. Un ensemble de projets liés à 1) la réhabilitation de Ruzizi I et II; 2) la construction de Ruzizi III; et 3) la ligne de transmission vers Goma pour la fourniture d'énergie propre et durable est à l'étude par un certain nombre de partenaires au développement, y compris par la Banque Mondiale. Cette dernière a alloué US\$ 150 millions pour Ruzizi III, sur un total requis de US\$ 600 millions.

Tenir un Sommet CEPGL pour revitaliser cette organisation et renforcer l'intégration régionale

33. Le 12 août 2016, le Président Joseph Kabila, président de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) a rencontré le Président Paul Kagamé à Gisenyi. Selon le Secrétariat de la CEPGL, en plus de leurs discussions sur divers sujets bilatéraux, les deux Chefs d'Etat ont également appelé le Conseil des Ministres de la CEPGL à se réunir dans un avenir proche pour préparer le prochain sommet de CEPGL. Aucune date spécifique n'a été fournie.

Soutenir l'opérationnalisation du Comité d'audit de la CIRGL pour vérifier le niveau de mise en œuvre et de conformité au Mécanisme régional de certification

34. En soutien à l'exécution du Mécanisme régional de certification de la CIRGL, qui prévoit des audits obligatoires de chaque exportateur de minerais par une partie tierce, le Secrétariat et les États-membres de la CIRGL ont établi le 30 octobre 2012 un Comité de vérification des comptes, avec une représentation tripartite des États-membres, de l'industrie régionale et internationale, et la société civile. Le Comité a deux fonctions principales, à savoir : (1) la coordination et le suivi du mécanisme de vérification des comptes de tierce personne de la CIRGL à mettre en œuvre dans ses États-membres ; et (2) le suivi des standards et procédures Mécanisme régional de certification, et la proposition d'ajustement à mesure que les systèmes évoluent. Le Comité est également responsable d'institutionnaliser la méthodologie du processus de vérification des comptes et de la revue de ses conclusions.

35. Le secrétariat de la CIRGL et ses partenaires techniques et financiers ont soutenu le renforcement des capacités du Comité pour s'assurer qu'il puisse mettre en application son mandat. Le 6 novembre 2013, le Comité a finalisé et approuvé la méthodologie de vérification des comptes qui sert de base à l'accréditation du premier groupe d'auditeurs de tierce personne conclue le 6 août 2014 et au lancement de la phase pilote de l'audit. La phase pilote d'audits a été conduite avec succès, et s'est centrée sur huit entreprises 3TG exportatrices de la RDC et du Rwanda. Des résumés exécutifs sont accessibles au public sur le site Web de la CIRGL : <http://www.icglr.org/index.php/en/homepage/135-laast-news/727-icglr-audit-committee-reports>. L'achèvement de la phase pilote sera suivie par l'élargissement du processus d'audit à tous les exportateurs de minerais indiqués (étain, tantale et tungstène) dans la région de Great Lacs.

36. Malgré les accomplissements louables du Secrétariat de la CIRGL et du Comité, la pleine opérationnalisation a rencontré les défis suivants.

- i. Des ressources humaines insuffisantes du Comité en termes de personnel technique : certaines positions-clés pour l'opérationnalisation effective du Comité sont encore en cours de recrutement.
- ii. La nécessité d'harmoniser les nombreux dispositifs de localisation des filières de minerais dans la région avec les normes d'audit de la CIRGL: le Comité de vérification des comptes et le secrétariat de la CIRGL ont initié un processus d'harmonisation et d'alignement des standards régionaux avec d'autres mécanismes tels que les systèmes de vérification des comptes en vigueur dans la région.
- iii. Le manque de financement pour l'organisation d'une conférence régionale de haut niveau pour sensibiliser les acteurs du secteur minier de la région à l'offre responsable de ressources minières, et en particulier aux critères d'audit de la CIRGL avant l'exportation: la conformité avec les critères d'audit de la CIRGL limitera la contribution de l'exploitation illicite et du commerce illégal des ressources minières au financement des groupes armés.

Engagement 5: Respecter les préoccupations et les intérêts légitimes des pays voisins, notamment en matière de sécurité.

Etablir des mécanismes et lancer le processus pour faciliter le retour volontaire et durable et la réintégration des réfugiés selon les accords tripartites, et en respectant les Lois existantes: le Droit international des Réfugiés, le Droit international humanitaire et les Droits de l'Homme

37. Il y a plus de 6 millions de déplacées internes et 3.5 millions de réfugiés dans la région de Great Lacs, parmi lesquels beaucoup sont déplacés depuis plus de dix ans. Depuis avril 2015, plus de 300.000 personnes ont fui le Burundi vers la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, tandis que le nombre de réfugiés ayant fui le Soudan du Sud a maintenant atteint plus de 1 million de personnes. ^[1] La communauté internationale et les organismes internationaux ont toujours reconnu que les pays d'accueil dans la région des

^[1] Figures from UNHCR Data Portal, <http://data.unhcr.org/burundi/regional.php> as at 10 October 2016.

Grands Lacs ont respecté leurs engagements en vertu du droit international comme centres d'accueil pour les chercheurs d'asile.

Accords tripartites

38. Comme indiqué dans le premier Rapport d'étape, plusieurs accords tripartites ont été signés afin de faciliter le rapatriement des réfugiés de la Région des Grands Lacs, y compris entre le Burundi, la RDC et le HCR (signé le 11 décembre 2009); le Burundi, l'Ouganda et le HCR (le 13 novembre 2013); l'Ouganda, la RDC et le HCR (les 28 et 29 avril 2014). Les retours sont en cours dans certains cas. Par exemple, 32.282 réfugiés congolais sont rentrés en RDC, en provenance de plusieurs pays de la région, entre 2014 et septembre 2016.^[2] Le Rwanda a signé un accord tripartite avec le HCR et d'autres partenaires concernant 75, 000 réfugiés burundais actuellement accueillis dans le pays. Le Rwanda compte dépenser environ US\$ 94 millions en appui aux réfugiés en 2016.^[3]

39. Une réunion tripartite entre l'Ouganda, la RDC et le HCR a eu lieu les 28 et 29 avril 2014, au cours de laquelle il fut, entre autres, décidé d'accélérer la mise en œuvre du rapatriement librement consenti dès septembre 2014. Selon le rapport du Gouvernement de la RDC, cette opération n'a pu avoir lieu car les conditions nécessaires au rapatriement n'avaient pas été réunies, y compris en particulier la transmission des listes de réfugiés congolais en Ouganda. Le Gouvernement de la RDC a déclaré avoir reçu du Gouvernement de l'Ouganda des listes comprenant 656 réfugiés congolais à vérifier pour en assurer le retour, sur un total de 171.126 réfugiés congolais enregistrés en Ouganda.^[4]

40. Le Rwanda, la RDC et le HCR ont signé un accord tripartite le 17 février 2010. La dernière réunion de la Commission tripartite a été tenue à Kigali les 20 et 21 juin 2013, et, entre autres, a demandé l'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais. Le processus d'enregistrement est en cours, mené par le Gouvernement de la RDC, avec l'appui du HCR et d'autres partenaires. Certains retards ont été enregistrés en raison de préoccupations de nature sécuritaire dans l'Est de la RDC. Selon le rapport du Gouvernement de la RDC, 47.000 réfugiés congolais sont au Rwanda comparé à approximativement 254.820 réfugiés rwandais en RDC. Le Gouvernement de la RDC a noté qu'il avait besoin de recevoir le profil des réfugiés congolais souhaitant retourner pour permettre plus de retours.

41. Le 2 octobre 2015, le HCR a convoqué une réunion de haut niveau sur la Stratégie globale concernant la situation des réfugiés rwandais.^[5] La Stratégie demande de mettre fin au statut de réfugié pour les réfugiés rwandais qui ont fui le Rwanda avant le 31 décembre 1998. Les participants, des délégations ministérielles des principaux pays accueillant des réfugiés rwandais (l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la RDC, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, la République du Congo, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe), ainsi que le Rwanda, ont réaffirmé leur engagement à mener la Stratégie à son terme d'ici à la fin 2017.

^[2] <http://data.unhcr.org/drc/country>.

^[3] <http://ktpress.rw/2016/02/rwanda-spending-94-million-on-burundian-refugees/>

^[4] DRC notes that the total number of Congolese refugees in Uganda is at 171,126, while UNHCR records a total of 217,000 as at September 2016.

^[5] <http://www.unhcr.org/rw/682-unhcr-african-host-countries-agree-on-final-steps-to-resolve-rwandan-refugee-situation.html>

Intégration locale

42. Divers pays, avec l'appui du HCR, de la Banque Mondiale et d'autres partenaires internationaux et régionaux, ont développé des initiatives innovatrices qui favorisent l'intégration locale, notamment:

- i. *La Tanzanie* – Depuis 2013, la Tanzanie a naturalisé 200.000 réfugiés Burundais et leurs enfants.
- ii. *La Zambie* – Depuis 2012, le Gouvernement de la Zambie a collaboré avec le HCR et la Banque Mondiale pour faciliter l'intégration locale de presque tous les réfugiés angolais (13,160 d'entre eux sont répartis entre deux sites) et de 4,000 réfugiés rwandais.
- iii. *L'Ouganda* – L'Ouganda pratique une politique d'intégration locale qui se concentre sur l'intégration des réfugiés dans la vie sociale et économique de leurs communautés d'accueil, l'accès aux services sociaux, l'éducation, la terre, et la liberté de mouvement, sans droit de vote ou de se présenter à des élections. Ceci peut être également bénéfique pour les réfugiés et les communautés d'accueil, et offre des possibilités d'insertion et d'intégration socio-économique plus complètes.

43. Les 6 et 7 juin 2016 à Nairobi, le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, la CIRGL, l'UA et la Banque Mondiale ont convoqué une réunion de haut niveau avec des fonctionnaires du Burundi, de la RDC, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda, et de la Zambie pour partager leur expériences et explorer des pistes pour une intégration locale, effective et durable. La réunion a révélé un nombre de défis communs qui pourraient être adressés aux niveaux régional et sous-régional, y compris, entre autres, par l'harmonisation et l'élimination des coûts, actuellement élevés et variés, des documents d'identification et d'enregistrement pour les réfugiés et leurs familles dans la région des Grands Lacs.

Réinstallation dans un pays tiers

44. Le HCR et d'autres partenaires continuent de réinstaller certains groupes de réfugiés à l'étranger. Un programme qui envisage la réinstallation de 50.000 réfugiés congolais qui ont fui la RDC vers l'Ouganda, le Burundi, et la Tanzanie entre 1994 et 2005, envisagé pour une mise en œuvre entre 2012 et 2017, est à noter ici.

Engagement 6: Ne pas héberger ni protéger toute personne accusée de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, actes de génocide ou crimes d'agression, ou toute personne soumise à un régime de sanctions imposées par les Nations Unies.

Poursuivre, transférer, extradier et remettre les auteurs présumés de crimes internationaux et de graves violations des droits de l'homme aux cours et tribunaux internationaux, régionaux et nationaux appropriés

45. Mettre fin à l'impunité et engager des poursuites légales contre les personnes responsables d'atrocités demeurent des priorités pour la région. En particulier, il y a actuellement en RDC, au Rwanda et en Ouganda, des poursuites pénales concernant des cas

de crimes commis en périodes de conflit, de violations sérieuses des droits de l'homme, de violences sexuelles et basées sur le genre, et de terrorisme. En outre, au cours des deux dernières années, des succès ont été également, au niveau régional et international, en matière de poursuites contre des personnalités au plus haut niveau, y compris les cas suivants:

- i. En janvier 2015, Dominic Ongwen, l'un des commandants les plus grades de l'Armée de résistance du seigneur fut transféré à la Cour pénale internationale (CPI), suite à un processus de coopération rapprochée et de consultations entre les Gouvernements de la RCA et de l'Ouganda, le Groupe de Travail de l'UA et la CPI. Le début de son procès est prévu pour décembre 2016.
- ii. En juillet 2015, le commandant de l'ADF, Jamil Mukulu, fut arrêté en Tanzanie, et transféré en Ouganda suite aux requêtes d'extradition de la RDC et de l'Ouganda, où il sera jugé pour des crimes commis en Ouganda.
- iii. En septembre 2015 a commencé à la CPI le procès de Bosco Ntaganda, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans la province de l'Ituri en 2002 and 2003.
- iv. En septembre 2015, une cour allemande a condamné Ignace Murwanashyaka et Straton Musoni, officier de haut rang des FDLR, à 13 et 8 ans de prison, respectivement pour violence et crimes commis par les FDLR dans l'Est de la RDC et pour direction d'une organisation terroriste.
- v. En décembre 2015, Germain Katanga et Thomas Lubanga ont été extradés en RDC pour y servir le reste de leur condamnation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le 30 décembre 2015, de nouvelles charges de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été déposées par la Haute Cour Militaire à Kinshasa.
- vi. Le général Léopold Mujyambere, numéro deux des FDLR et inscrit sur les listes du régime de sanctions des Nations Unies, a été arrêté à Goma, en RDC, le 7 mai 2016.
- vii. Le 8 décembre 2015, Ladislav Ntaganzwa, l'un des neuf présumés génocidaires, également inscrit sur les listes du régime de sanctions des Nations Unies, a été arrêté en RDC. Il fut transféré au Rwanda en avril 2016, en application de l'Ordonnance du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux.

46. Cependant, plusieurs individus importants, inscrit sur les listes du régime de sanctions des Nations Unies pour des crimes qui auraient été commis en RCA, en RDC et au Soudan du Sud, restent sujets à des mandats d'arrêt nationaux et internationaux. Il s'agit notamment de plusieurs demandes d'extradition, datant de juillet 2013, du Gouvernement de la RDC au Rwanda concernant quatre membres du ex-M23 et de Laurent Nkunda, ancien commandant des FARDC et dirigeant du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), qui vit en résidence surveillée au Rwanda depuis son arrestation le 22 janvier 2009.

Engagement 7: Faciliter l'administration de la justice à travers la coopération judiciaire dans la région.

Convoquer des consultations de haut niveau sur la coopération judiciaire régionale, axée sur le Protocole de la CIRGL sur la coopération judiciaire et la mise sur pied des commissions d'enquêtes conjointes

47. La coopération formelle et informelle en matière de poursuites criminelles est cruciale pour lutter contre l'impunité des crimes commis en périodes de conflit, y compris les violences sexuelles et liées au genre, les crimes transnationaux, le trafic d'êtres humains, et le terrorisme, et pour mettre fin aux cycles de la violence dans la région des Grands Lacs. Diverses initiatives juridiques sont en cours pour encourager une culture forte de coopération judiciaire régionale, qui contribuera à augmenter le respect pour les institutions judiciaires dans les pays de la région et pour l'Etat de droit.

48. Les 25 et 26 août 2015, les Ministres de la Justice des Etats-membres de la CIRGL se sont réunis à Livingstone, en Zambie, pour adopter la Feuille de route de domestication 2015-2018 développée par les Coordonnateurs nationaux et les points focaux de la CIRGL, afin de finaliser la domestication des Protocoles de la CIRGL. Dans leur Déclaration finale, les Ministres se sont engagés à prendre des mesures pour renforcer la coopération judiciaire et l'aide légale mutuelle afin de combattre les crimes transnationaux et de faciliter les extraditions.

49. Suivant cette déclaration, la CIRGL et le Bureau de l'Envoyé spécial ont convoqué une réunion de haut niveau des Procureurs généraux sur la question de la coopération judiciaire. Pour la première fois, des procureurs de tous les Etats-membres de la CIRGL se sont rencontrés pour discuter ensemble des défis et des opportunités pour la coopération juridique. Les délégués ont recommandé la création d'un Réseau pour la coopération judiciaire dans la Région des Grands Lacs qui comprendra les Procureurs généraux. Une réunion aura lieu les 10 et 11 novembre 2016 au Kenya pour convenir des termes de référence et de la marche à suivre pour créer ce réseau. La mise en place d'un tel réseau facilitera la coopération formelle et informelle entre acteurs juridiques dans la région.

Inaugurer le Centre régional de formation des agents de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (SVBG) à Kampala (Ouganda)

50. Le Centre régional de formation des agents de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre de la CIRGL a été inauguré à Kampala, en Ouganda, en février 2014. Il s'agit d'un forum rassemblant des professionnels impliqués sur des dossiers de violences sexuelles, y compris des policiers, des procureurs, des magistrats, des travailleurs sociaux, des psychologues et des médecins afin de les former sur la façon la plus efficace et la moins nocive de gérer des cas de violences sexuelles. A ce jour, le Centre régional de formation de la CIRGL, en partenariat avec le Bureau de l'Envoyé spécial, le Représentant spécial des Nations Unies contre les violences sexuelles en période de conflits, l'UA et le Gouvernement de l'Ouganda, a conduit des formations pour les forces de police, des ateliers sur la gestion de cas de violences sexuelles en période de conflit et par les systèmes de justice militaire, et un Colloque très réussi sur l'Accès à la Justice en juillet 2016.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

51. L'Accord-cadre énonce 5 engagements pour la communauté internationale. Il s'agit notamment i) du fait que le Conseil de Sécurité restera conscient de l'importance qu'il y a à soutenir la stabilité à long terme de la RDC et de la région ii) du fait que les partenaires bilatéraux continueront de soutenir la RDC et la région y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des pactes et protocoles de la CIRGL iii) du soutien renouvelé en faveur de la CEPGL ; iv) de la décision d'entreprendre une revue stratégique de la MONUSCO et v) de la nomination d'un Envoyé spécial. Ces engagements ont été mis en œuvre et continuent de l'être.

52. Les initiatives prises par les Garants de l'Accord-cadre (les Nations Unies, l'Union Africaine, la CILGR et la SADC) ainsi que les autres partenaires internationaux continuent de soutenir les efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la stabilité dans la région. Ce soutien inclut des actions de suivi des décisions des organes politiques compétents de ces organisations, tels que le renforcement des structures de gouvernance de l'Accord-cadre et la tenue de la Conférence sur les Investissements du Secteur Privé dans la Région des Grands Lacs qui s'est tenue à Kinshasa, les 24 et 25 février 2016. Par ailleurs, les Garants continuent à travailler étroitement avec l'équipe des Envoyés spéciaux en soutien aux initiatives en faveur de la paix et de la stabilité, y compris la promotion du rôle des jeunes, des femmes, de la société civile ainsi que du secteur privé.

53. Le Secrétaire général de l'ONU a lancé la Stratégie régionale des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs, à l'occasion d'un débat public au Conseil de sécurité sur la prévention des conflits dans la Région des Grands Lacs, qui s'est tenu le 21 mars 2016 à New York sous la présidence angolaise du Conseil. Cette Stratégie vise à harmoniser les activités des Nations Unies dans la Région des Grands Lacs, y compris en appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. En outre, le Secrétaire général de l'ONU a proposé qu'une session particulière soit désormais consacrée à la région des Grands Lacs en plus des consultations régulières du Conseil de Sécurité au sujet de la MONUSCO. Les préparatifs en vue de la tenue de la 3^{ème} réunion du Forum des partenaires au développement de la Région des Grands Lacs sont par ailleurs bien avancés.

54. Enfin, il faut également noter que la Banque Mondiale en faveur du respect de ses engagements vis à vis de la région. 717 million de dollars américains ont été accordés par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en faveur du développement énergétique, de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, la santé des femmes, le renforcement des capacités de la CIRGL, l'amélioration du commerce régional, de l'agriculture, ainsi que des technologies de l'information et de la communication dans la région.